



Décision n° 2023-07

Portant avenant au marché de maîtrise d'œuvre de l'extension de la salle Jean-Marie Leblanc

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 du CGCT
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,
- Vu la proposition d'avenant suite à l'intégration de panneaux photovoltaïques au projet ainsi qu'aux modifications apportées par les limites de propriété.

Décide

Article 1 :

Il est passé un avenant au marché de maîtrise d'œuvre de l'extension de la salle Jean-Marie Leblanc. Le montant prévisionnel des travaux passe de 817 686 € HT à 1 065 644, 32 € HT.

Le montant de l'ingénierie passe de 81 769 € HT à 106 567, 73 € HT, la mission OPC étant fixée à 10 656, 77 € HT.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera envoyée à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe et au comptable du trésor.

Fait à Landrecies,
Le 13 septembre 2023

Le Maire,
François ERLEM